



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

L'essentiel du risque routier professionnel

Chiffres 2023

28 012 100

travailleurs concernés par le risque routier*



Source : ONISR

37%

des accidents corporels de la route impliquent au moins un usager en déplacement lié au travail.

Les chiffres-clés

En 2023, le risque routier professionnel, c'est un 1,4 décès par jour dans un déplacement en lien avec le travail. (ONISR)

440

personnes tuées lors d'un déplacement lié au travail (ONISR).



296 pour les accidents de **trajet** (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)

144 pour les accidents de **mission** (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)

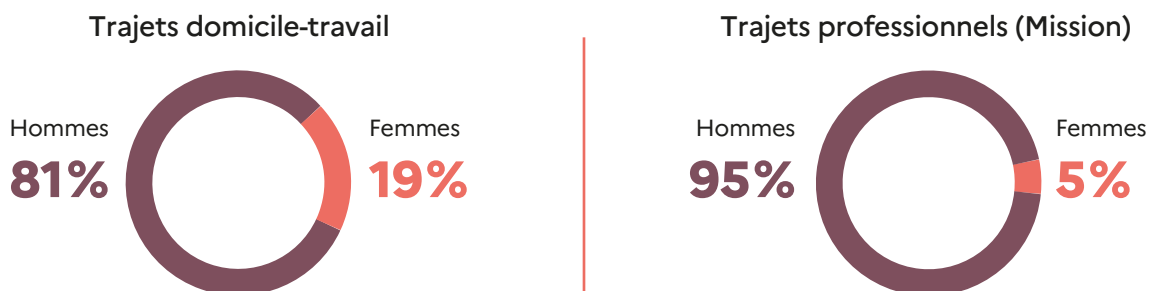
c'est
30%
de l'ensemble
des accidents
mortels liés au travail
(trajet et mission)

Source : CNAM/MSA

* Source : Insee, enquête emploi 2023, nombre de personnes en emploi (tableau PEMP01 : personnes en emploi et taux d'emploi selon le sexe et l'âge)
Sources : Les indicateurs présentés sont construits à partir des données de la Caisse nationale de l'assurance maladie - risques professionnels (CNAM), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et du Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation - Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)

Les salariés décédés en accident du travail ou en accident de trajet sur la route

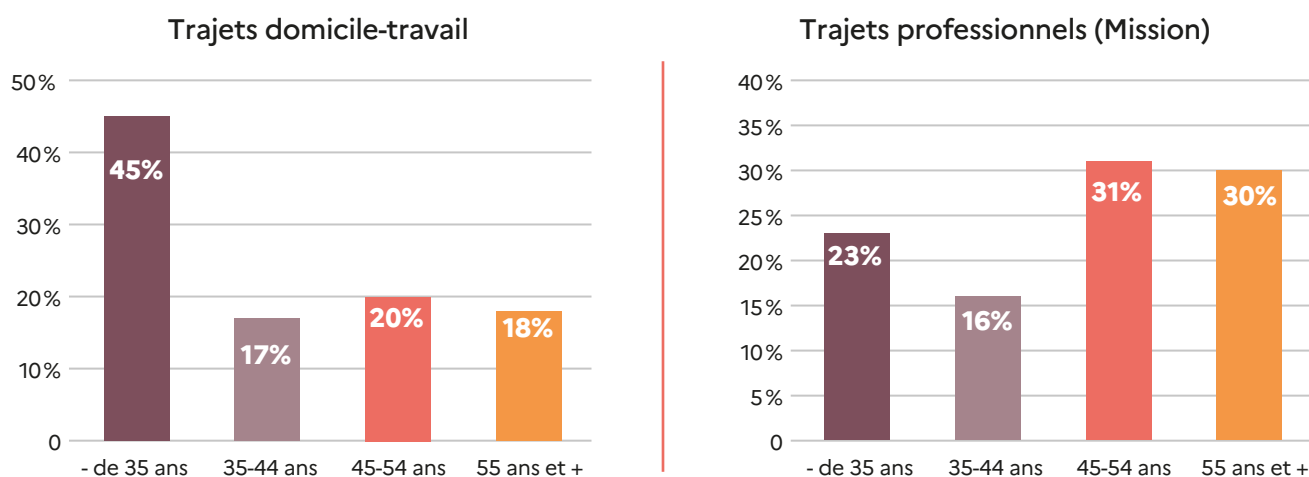
Les salariés décédés en accident du travail ou en accident de trajet sur la route par genre en 2023



Source : CNAM/MSA

Parmi les salariés décédés en accident de mission ou de trajet domicile-travail sur la route, **les hommes sont principalement concernés.**

Les salariés décédés en accident du travail ou en accident de trajet sur la route par âge en 2023

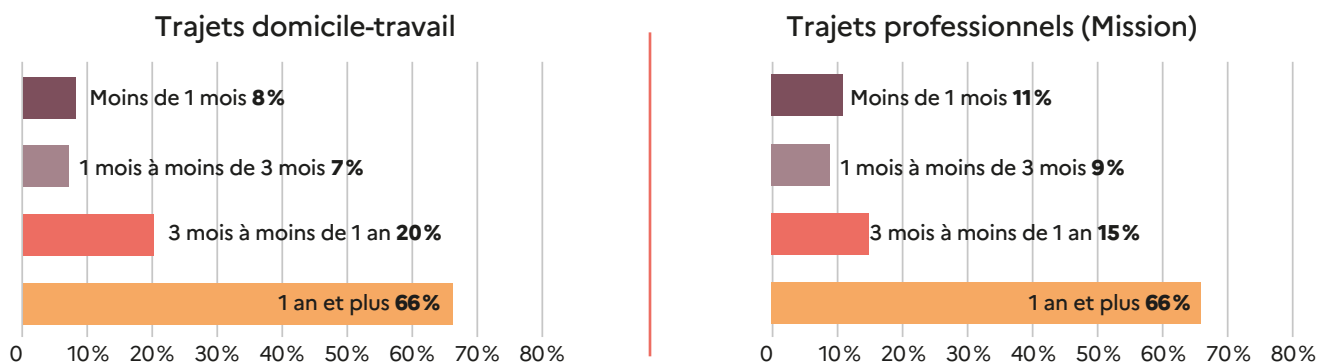


Source : CNAM/MSA

Sur les trajets domicile-travail, **les moins âgés** (moins de 35 ans) représentent la part la plus élevée (45%) des salariés décédés dans un accident de trajet domicile-travail sur la route.

Sur les trajets de mission, **les plus âgés** (45-54 ans et 55 ans et plus) représentent la part la plus élevée (61%) des salariés décédés dans un accident de mission sur la route.

Les salariés décédés en accident du travail ou en accident de trajet sur la route selon l'ancienneté du contrat de travail en 2023



Source : CNAM/MSA

1 décès sur 10 concerne un travailleur embauché depuis **moins de 1 mois.**

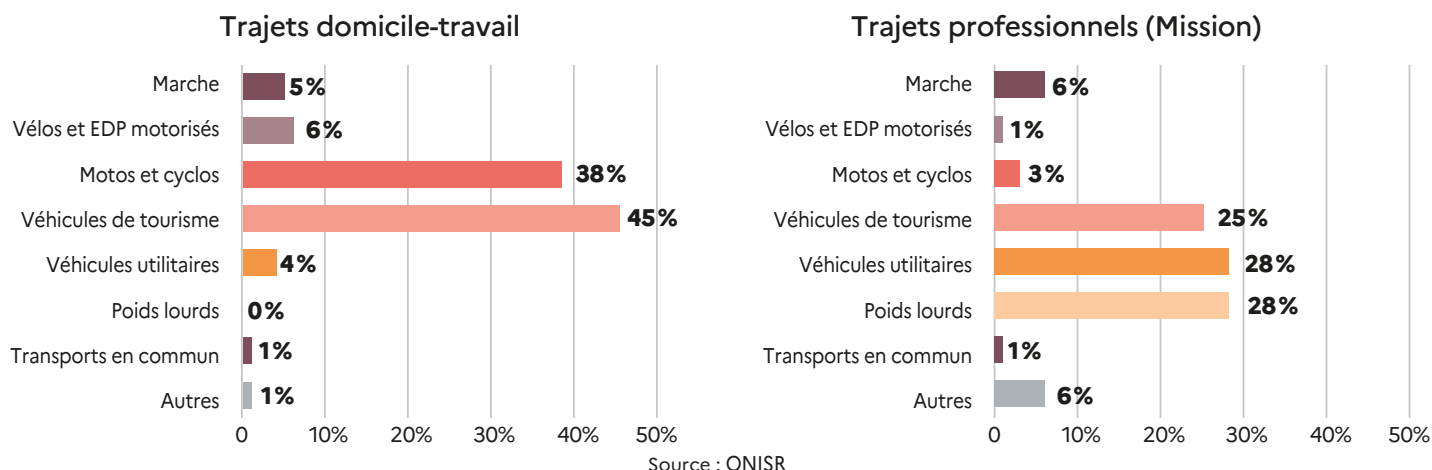
34% des salariés décédés sur un trajet domicile-travail ou mission **ont moins d'un an d'ancienneté.**



La sensibilisation au risque routier professionnel doit se faire dès l'embauche !

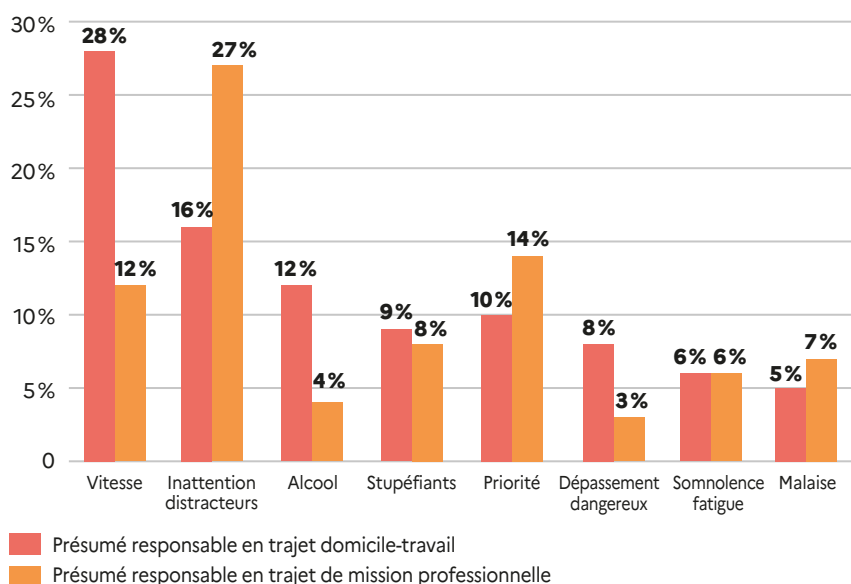
Les accidents mortels sur la route en lien avec le travail

Les personnes décédées lors d'un trajet routier en lien avec le travail selon le mode de déplacement en 2023



Les deux-roues motorisés représentent une part importante de la mortalité dans les trajets domicile-travail : 38% (112 personnes tuées), alors que ce mode n'est utilisé que dans 2% des trajets domicile-travail. Les usagers de motos lourdes sont les plus nombreux parmi ces personnes tuées. Les modes doux (piétons, cyclistes ou trottinettistes) sont également fortement touchés (11% des personnes tuées en trajet domicile-travail et 7% des personnes tuées en trajet professionnel).

Les facteurs d'accident des personnes présumées responsables d'accidents mortels qui se déplaçaient en lien avec le travail



Les cinq premières causes d'accident mortel causé par une personne sur un trajet domicile-travail sont la vitesse excessive ou inadaptée (28%), l'inattention-distracteurs (16%), l'alcool (12%), le non-respect des priorités (10%) et les stupéfiants (9%).

Les cinq premières causes d'accident mortel causé par une personne en mission sont l'inattention-distracteurs (28%), le non-respect des priorités (14%), la vitesse excessive ou inadaptée (12%), les stupéfiants (8%) et les malaises (7%).

⚠ L'organisation des déplacements et des communications est primordiale afin de permettre au travailleur une pleine concentration sur la route, une absence de stress et de fatigue.

Attachez-vous !

En 2021-2023, le non-port de la ceinture de sécurité concerne :

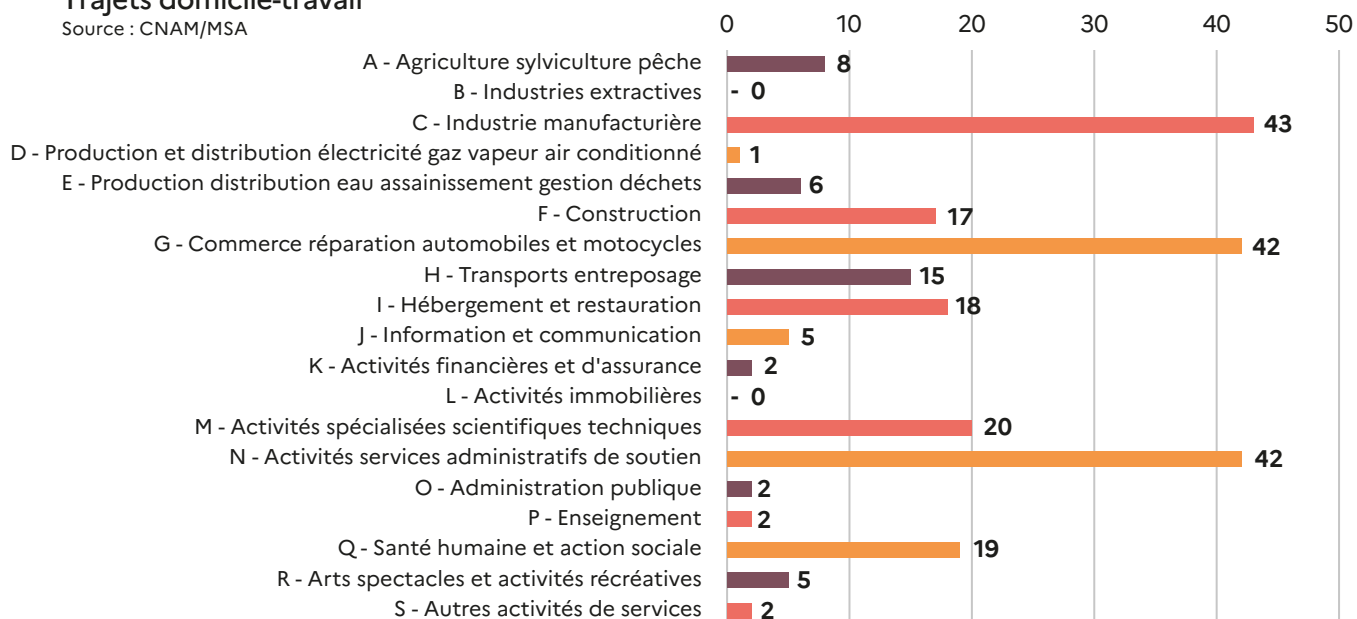
- 14 % des tués en véhicules de tourisme et 15 % des tués en véhicule utilitaire lors d'un trajet domicile-travail ;
- 17 % des tués en véhicules de tourisme, 19 % des tués en véhicule utilitaire et 31 % des tués en poids lourd lors d'un trajet de mission.

Les salariés décédés en accident du travail ou en accident de trajet sur la route selon le secteur d'activité

Nombre de salariés décédés en accident du travail ou en accident de trajet sur la route par secteur d'activité en 2023

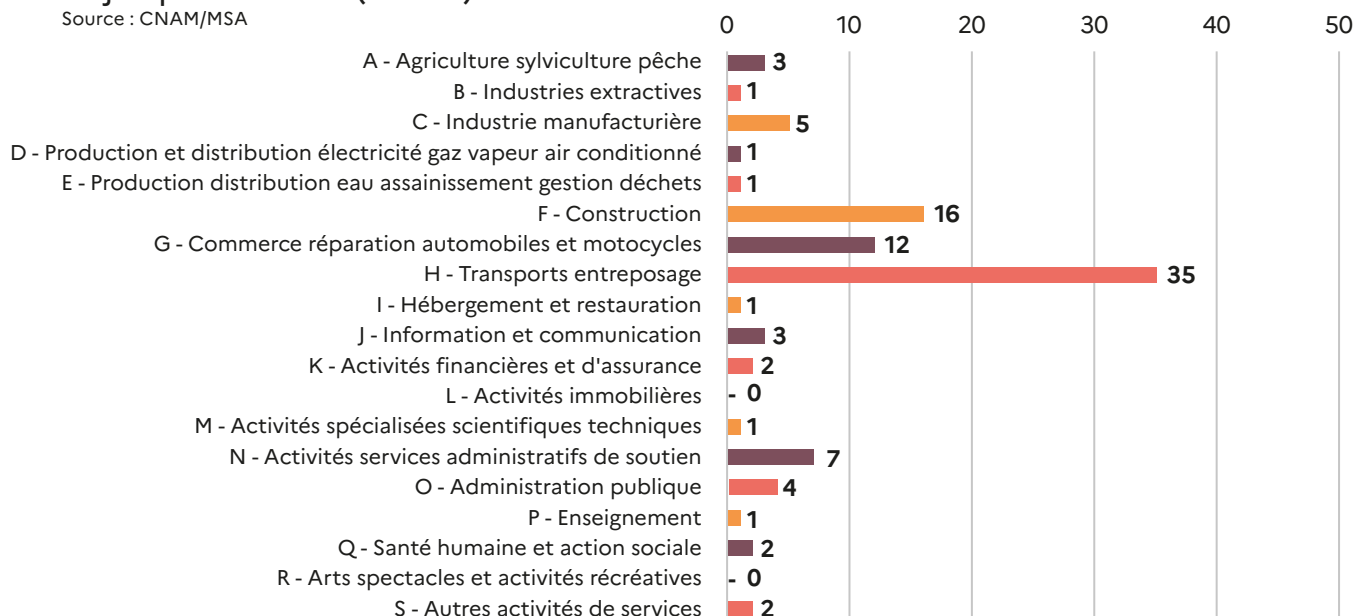
Trajets domicile-travail

Source : CNAM/MSA



Trajets professionnels (Mission)

Source : CNAM/MSA



Concernant les trajets professionnels (mission), le secteur des transports (H - Transports entreposage) est structurellement plus exposé que les autres du fait de la nature de son activité.

Source : données du régime général et du régime des salariés agricoles. Sont pris en compte les secteurs d'activité, tels que définis par la nomenclature d'activités française de l'INSEE.

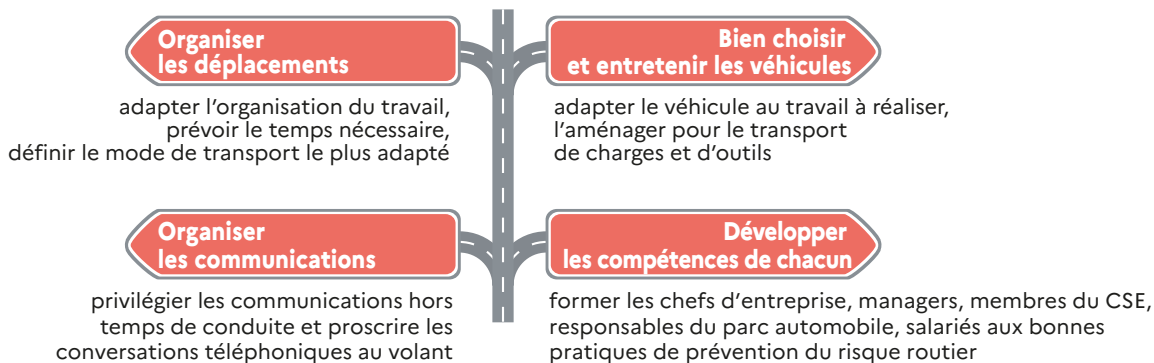
Employeur, vous pouvez agir !

Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière

Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés :
pourquoi ? quand ? comment ?



Les axes de management



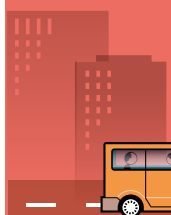
Rejoignez les employeurs qui ont signé les « 7 engagements + » pour la sécurité
des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

➔ <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages>

Plus de 3 000 organisations se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

Pour vous accompagner, contactez

- Pour des conseils en prévention au travail :
 - La DREETS de votre région,
 - La caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
 - La Mutualité Sociale Agricole de votre région.
- Pour des conseils et actions en prévention sécurité routière :
 - Le coordinateur sécurité routière de votre préfecture



Employeur, vous pouvez agir pour une mobilité sûre et durable, en mission comme lors des trajets domicile-travail des salariés :

- ➔ Renseignez-vous sur l'utilisation de ces modes de déplacement par les salariés de votre entreprise pour venir travailler
- ➔ Formez tous les acteurs de l'entreprise et diffusez les bonnes pratiques et consignes de sécurité à respecter
- ➔ Intégrez cet enjeu de prévention lors de l'élaboration des plans de mobilité

Quelques ressources en ligne : ➔ Plan de mobilité et sécurité durables - Brochure - INRS
➔ Règles et conseils de circulation à moto - DSR
➔ Règles de circulation à vélo - DSR
➔ Règles de circulation avec un EDPm - DSR

Sources - Note méthodologique

Deux sources de données sont utilisées pour construire les indicateurs sur le risque routier professionnel :

- Les données d'indemnisation des accidents du travail et des accidents de trajet des deux principaux régimes de Sécurité sociale, le Régime général et le Régime des salariés affiliés à la Mutualité sociale agricole.
- Les données de l'ONISR concernant le champ géographique de la France métropolitaine : l'Observatoire national interministériel de sécurité routière consolide les données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre (fichier BAAC - Bulletin d'analyse des accidents corporels de la circulation). L'information sur le « Trajet » permet d'identifier les personnes impliquées dans les accidents corporels qui effectuaient un trajet « domicile-travail » ou un trajet « utilisation professionnelle ». Ces personnes, présumées responsables ou non de ces accidents, sont indemnes, blessées ou décédées.

Les indicateurs construits avec les données des régimes de sécurité sociale concernent la population de l'ensemble des salariés affiliés aux deux régimes de sécurité sociale. Les indicateurs construits avec les données de l'ONISR concernent les accidents corporels en France métropolitaine qui ont impliqué des personnes sur un trajet lié au travail, que ces personnes travaillent en France ou non.